



DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

Référence : C.C.A.S. 06.2026

Sur convocation en date du vingt-quatre février deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le dix mars deux mille vingt-six, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
 Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
 Mesdames Marie-Noële ADOH, Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY,
 Monique LAFAY, Laurence MICHAUD, Marie-Rose RUDE
 Messieurs Daniel BUFFY, Yannick JANNIN, Jean-Claude ROZIER, Jean-Claude RUDE,
 Michel MERCIER, Philippe PAIN (à partir de 18h21)
Absent : Monsieur Philippe PAIN (jusqu'à 18h21)

Absent excusé : /

Procuration : Madame Jenny COELHO donne pouvoir à Madame Laurence MICHAUD

Monsieur Michel MERCIER est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Objet : Subventions 2026

Il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration, ayant des fonctions dans les bureaux des associations pouvant bénéficier des subventions du C.C.A.S., s'abstiendront pour les votes les concernant.

Dans le cadre de leurs activités, les associations qui peuvent légalement être aidées compte tenu de la nature de leurs actions, ont sollicité auprès du C.C.A.S. une aide financière.

Chaque structure, à l'appui de sa demande, a communiqué un dossier faisant valoir ses actions.

Il est souligné à l'assemblée :

- L'objectif de chaque association,
- Que celles-ci relèvent du domaine social et médico-social,
- Le bien-fondé de leur démarche.

Des critères d'attribution seront mis en place pour le montant.

Monsieur le Président présentera les demandes de subventions et invitera les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs observations.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'UNANIMITE

- **APPROUVENT** la règle de critères d'attribution
- **DECIDENT** d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations qui seront imputées sur le compte du budget du C.C.A.S.

Accusé de réception en préfecture
001-200077238-20260310-06-2026-DE
Date de télétransmission : 19/03/2026
Date de réception préfecture : 19/03/2026

SUBVENTIONS	Montant 2025
Croix Rouge Française	700
France Adot 01	150
Les Pupilles de l'Enseignement Public (les P.E.P. 01)	150
Les lycéens en cœur	150
Banque alimentaire de l'Ain	600
Secours catholique	650
Comité des fêtes	3500
Restaurant du cœur	150
France Alzheimer	150
Total	6 200

Fait et délibéré en Mairie,
Le 10 mars 2026
Le Président,
Christian BERNIGAUD



Le secrétaire de séance
Michel MERCIER